



D.2024.12.11.3.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2024

3 – STRATEGIE ET PLANIFICATION DE LA MOBILITE

3.1 – Préfiguration du Service Express Régional Métropolitain (SERM) : approbation de la convention de financement et d'organisation de la mission de préfiguration

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques			X
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Le 24 janvier 2024, lors des rencontres mobilités urbaines et territoires, la Région Occitanie, le Département de la Haute-Garonne, Toulouse Métropole et Tisséo ont fait part de leur volonté d'élaborer un projet de SERM sur le territoire de l'aire urbaine toulousaine, dans une logique d'aménagement du territoire, de désenclavement, de décarbonation des mobilités, sur un territoire marqué par de forts enjeux démographiques, sociaux et environnementaux

Par courrier du 26 mars 2024, la présidente de la Région et le président de Tisséo Collectivités ont officiellement formalisé la candidature de la région métropolitaine toulousaine au statut de SERM et ont sollicité l'accompagnement de la Société des Grands Projets (SGP) ainsi que celui de SNCF Réseau et Gares et Connexion, pour constituer le dossier permettant de demander le statut de SERM.

Ce premier envoi a été complété, courant juin, par un dossier minute apportant des précisions sur plusieurs points, et, en particulier, à l'initiative de Toulouse Métropole et Tisséo, sur les besoins d'aménagements non –ferroviaires du SERM ; pôles d'échanges multimodaux (PEM), projets de voirie et aménagement d'espaces publics pour organiser l'accès à ces PEM, aménagements pour les lignes de bus Tisséo, aménagements en faveur des vélos, aires de covoiturage, assortis d'une première estimation financière de leur coût.

Dans son courrier du 27 juin 2024, le ministre confirmait que le projet de SERM satisfaisait bien aux conditions d'une première étape de labellisation et autorisait la SGP associée à SNCF Réseau, à intervenir aux côtés des partenaires pour élaborer un dossier de préfiguration du SERM.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la convention objet de la présente délibération.

La convention définit les modalités de constitution du dossier de préfiguration, par les partenaires (Etat, Région, Département, Tisséo Collectivités et Toulouse Métropole), accompagnés de la SGP, SNCF Réseau et Gares et Connexions.

Ce dossier comporte 3 volets :

- la définition d'un schéma d'ensemble des éléments constitutifs du SERM,
- la préparation de son plan de financement
- l'élaboration d'un schéma de gouvernance des phases ultérieures de celui-ci.

La convention prévoit une forte implication des partenaires qui seront contributeurs à l'élaboration du dossier, en fournissant les études et données disponibles. Si des études complémentaires devaient être engagées, la convention ferait l'objet d'un avenant.

La durée prévisionnelle de cette mission de préfiguration est de 6 mois.

Les activités de la Société des Grands Projets, SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions, dit « préfigureurs » dans cette phase de préfiguration représentent un coût forfaitaire de 535 K€ réparti comme suit :

Préfigureurs	SGP Dev	SNCF Réseau	SNCF Gares & Connexions	Total (Euros courants HT)
Frais de maîtrise d'ouvrage (Euros courants)	290 000	45 000	50 000	385 000
Autres dépenses (études techniques spécifiques, prestations diverses) (Euros courants)	150 000	/	/	150 000
Total	440 000	45 000	50 000	535 000

Le montant de la mission de préfiguration est financé à 50 % par l'Etat au moyen d'une enveloppe du volet Mobilité du CPER prévue à cet effet, et à 12.5 % par les quatre autres partenaires – Région, Département, Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités - soit 66 875 €.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE la participation financière de Tisséo Collectivités à hauteur de 66 875 € à la mission de préfiguration du SERM.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention de financement relative à la phase de préfiguration du SERM jointe en annexe.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES